

Motion du Conseil d'école

Le Conseil d'école du regroupement pédagogique de Notre Dame de Vaulx et Saint Jean de Vaulx réuni le 4 juin 2007 informe les familles et les parents d'élèves.

Le fichier informatique centralisé *Base élèves* est mis en place par l'Éducation nationale. Les enseignants doivent fournir sur chaque enfant des informations personnelles dont certaines devraient rester confidentielles, relevant du secret professionnel, comme c'est le cas jusqu'à présent, par exemple :

- . Les *origines* géographiques de l'enfant, la *langue* parlée à la maison ;
- . Ses *difficultés scolaires*, son *suivi spécialisé* (RASED), ses *absences* ;
- . Son suivi *médical*, *psychologique* ou *psychiatrique* éventuel ;
- . La *situation de sa famille* (suivi social).

Ces renseignements seront centralisés et conservés tout le long de la scolarité des enfants.

- . Ils seront en partie ou en totalité accessibles au Maire comme prévu dans la loi de prévention de la délinquance ;
- . Ils peuvent être croisés avec le fichier de la CAF pour priver d'allocations familiales les familles des élèves absents ;
- . Enfin les renseignements sur la nationalité et l'origine des enfants pourront faciliter le travail de la police pour repérer les familles sans-papiers.

Nous n'acceptons pas que les enfants de nos écoles soient ainsi fichés.

Nous refusons que des renseignements confidentiels sur la famille, sur la scolarité des enfants soient diffusés à l'extérieur des écoles, vers des services sociaux, la mairie, la police et la justice.

Après en avoir en débattu, le Conseil d'école du regroupement pédagogique de Notre Dame de Vaulx et Saint Jean de Vaulx réuni le 4 juin 2007 exprime à l'unanimité le refus de voir utiliser *Base élèves* dans l'école.

À Saint Jean de Vaulx, le 4 juin 2007